

Relativement au revenu mensuel minimum garanti, voici les montants, indexés pour la dernière fois le 1er novembre 2023.

**Page 11: Les barèmes salariaux**

Âge	% du RMMMG	Montants bruts appliqués actuellement	Salaire horaire minimum pour un 38h/semaine
- 17 ans	67 %	1.336,10 €	8,11 €
17 ans	73 %	1.455,75 €	8,84 €
18 ans	79 %	1.575,40 €	9,56 €
19 ans	85 %	1.695,05 €	10,29 €
20 ans	90 %	1.794,76 €	10,89 €
21 ans et +	100 %	1.994,18 €	12,11 €

**Page 23: Job étudiant à la fin des études**

D'autre part, le salaire brut à ne pas dépasser pour conserver les allocations familiales est désormais de 774,45€/mois.

Relativement au revenu mensuel minimum garanti, voici les montants, indexés pour la dernière fois le 1er novembre 2023.

**Page 11: Les barèmes salariaux**

Âge	% du RMMMG	Montants bruts appliqués actuellement	Salaire horaire minimum pour un 38h/semaine
- 17 ans	67 %	1.336,10 €	8,11 €
17 ans	73 %	1.455,75 €	8,84 €
18 ans	79 %	1.575,40 €	9,56 €
19 ans	85 %	1.695,05 €	10,29 €
20 ans	90 %	1.794,76 €	10,89 €
21 ans et +	100 %	1.994,18 €	12,11 €

**Page 23: Job étudiant à la fin des études**

D'autre part, le salaire brut à ne pas dépasser pour conserver les allocations familiales est désormais de 774,45€/mois.

Relativement au revenu mensuel minimum garanti, voici les montants, indexés pour la dernière fois le 1<sup>er</sup> janvier 2024.

## Page 8: Les conditions pour travailler en tant qu'étudiant

### Étudiant indépendant, c'est possible ?

Tu as l'âme d'un entrepreneur ? Tu rêves de lancer ton affaire tout en continuant tes études ? Un statut spécial pour les étudiants indépendants de moins de 25 ans existe. Il te permet d'exercer une activité d'indépendant à des conditions plus avantageuses (cotisations sociales, impôts, mutuelle, etc.).

Ce qu'il faut savoir<sup>1</sup> :

- Si l'ensemble de tes revenus annuels ne dépasse pas 8.430,73 € (montant indexé annuellement), tes revenus sont totalement exemptés de cotisations sociales.
- Si l'ensemble de tes revenus se situent entre 8.430,73 € et 16.861,46 €, tu vas devoir payer par trimestre une cotisation sociale réduite (20,50 % sur la partie qui dépasse 8.430,73 €).
- Si tu perçois plus de 16.861,46 € par an, tu deviens un indépendant à part entière et tu seras assujetti en tant que tel. Tu devras donc payer une cotisation qui s'élève au minimum à 899,15 € par trimestre (montant indexé annuellement).

Durant les 3 premières années de ton activité en tant qu'étudiant indépendant, tu devras payer une cotisation sociale provisoire forfaitaire de 99,47 € par trimestre.

Tu trouveras tous les renseignements nécessaires et les démarches à effectuer pour être étudiant indépendant en te rendant dans un guichet d'entreprises ou dans un centre Infor Jeunes près de chez toi.

Relativement au revenu mensuel minimum garanti, voici les montants, indexés pour la dernière fois le 1<sup>er</sup> janvier 2024.

## Page 8: Les conditions pour travailler en tant qu'étudiant

### Étudiant indépendant, c'est possible ?

Tu as l'âme d'un entrepreneur ? Tu rêves de lancer ton affaire tout en continuant tes études ? Un statut spécial pour les étudiants indépendants de moins de 25 ans existe. Il te permet d'exercer une activité d'indépendant à des conditions plus avantageuses (cotisations sociales, impôts, mutuelle, etc.).

Ce qu'il faut savoir<sup>1</sup> :

- Si l'ensemble de tes revenus annuels ne dépasse pas 8.430,73 € (montant indexé annuellement), tes revenus sont totalement exemptés de cotisations sociales.
- Si l'ensemble de tes revenus se situent entre 8.430,73 € et 16.861,46 €, tu vas devoir payer par trimestre une cotisation sociale réduite (20,50 % sur la partie qui dépasse 8.430,73 €).
- Si tu perçois plus de 16.861,46 € par an, tu deviens un indépendant à part entière et tu seras assujetti en tant que tel. Tu devras donc payer une cotisation qui s'élève au minimum à 899,15 € par trimestre (montant indexé annuellement).

Durant les 3 premières années de ton activité en tant qu'étudiant indépendant, tu devras payer une cotisation sociale provisoire forfaitaire de 99,47 € par trimestre.

Tu trouveras tous les renseignements nécessaires et les démarches à effectuer pour être étudiant indépendant en te rendant dans un guichet d'entreprises ou dans un centre Infor Jeunes près de chez toi.